

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 11 (1923)

Heft: 167

Nachruf: Mme Isabelle Bogelot

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le contrat élaboré, la Commission d'initiative remet la mise en œuvre de son plan à une Commission plus nombreuse, qui s'applique à trouver des maîtresses de maison qualifiées, disposées à prendre chez elles une apprentie, et des jeunes filles désireuses de commencer leur apprentissage. Puis il faudra surveiller cet apprentissage, s'assurer que les clauses du contrat sont respectées, intervenir en cas de conflit, donner son avis en cas de rupture de contrat, enfin faire passer l'examen qui termine l'apprentissage. A Genève, cette Commission se compose au minimum de douze membres ; elle peut se diviser en sous-commissions entre lesquelles sont réparties les différentes tâches et qui peuvent à leur tour faire appel, sous réserve de l'approbation du bureau, à des personnes qualifiées, en dehors de la Commission.

Le contrat d'apprentissage ménager fixe à un an la durée de cet apprentissage, avec un mois d'essai au début. La maîtresse de maison s'engage à enseigner ou faire enseigner à l'apprentie la profession de ménagère (cuisine, tenue et service de maison, repassage, savonnage et raccommodages simples) et à vouer tous ses soins à l'instruction professionnelle de la jeune fille, de façon à la rendre ouvrière selon les capacités de son intelligence. La durée du travail sera de dix heures par jour, non compris les heures des repas ; en été, entre 7 et 20 heures ; en hiver, entre 7 et demie et 20 heures. Temps libre : alternativement le dimanche matin et le dimanche après-midi, quatre heures de suite ; tous les quinze jours une après-midi dans la semaine, quatre heures de suite. Le temps nécessaire à l'instruction obligatoire et à l'instruction religieuse est aussi réservé. Il est convenu que l'apprentie touchera 15 fr. le premier mois et sera augmentée de 1 fr. par mois, si elle est logée, nourrie, blanchie par ses patrons. Le contrat entre encore dans de nombreux détails qu'il serait trop long d'exposer et qui établissent bien nettement les devoirs réciproques des deux parties. A la fin de l'apprentissage, l'apprentie passera l'examen institué par la Commission et recevra un certificat signé par la Commission et par la maîtresse de maison. Pour que celle-ci bénéficie en quelque mesure de la bonne préparation ménagère qu'elle aura donnée à la jeune fille, la Commission a prévu qu'après six mois d'apprentissage les deux parties peuvent signer un contrat de travail supplémentaire au contrat d'apprentissage ménager, et valable pour six mois à partir de la fin de l'apprentissage.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation nouvelle qui vient d'être créée.

Et maintenant, quels résultats est-on en droit d'en attendre ?

Tout d'abord, comme nous l'avons dit plus haut, l'apprentissage ménager relèvera la profession de domestique en la plaçant au même niveau que les autres professions, et du même coup il donnera à l'apprentie une idée juste de la valeur des occupations ménagères, valeur méconnue le plus souvent par celles mêmes qui les pratiquent. Il ouvrira un champ d'activité nouveau et utile à quantité de jeunes filles, et cela n'est pas sans importance à un moment où tant d'industries autrefois prospères n'ont plus de travail à fournir aux ouvrières. Il préservera les jeunes servantes de l'exploitation dont elles sont encore trop fréquemment les victimes et les rendra dignes de plus de considération et de respect. Il aura ainsi des conséquences économiques et sociales d'une haute importance et concourra à l'amélioration des conditions de la vie pour un nombre peut-être considérable de femmes. Il mérite donc qu'on s'y intéresse, qu'on le soutienne et qu'on le mette en pratique.

Ch. CHAMPURY.

M^{me} Isabelle BOGELOT

A un âge très avancé vient de mourir la présidente d'honneur du Conseil national des Femmes françaises, qui fut aussi cinq ans durant vice-présidente du Conseil International, et l'un des premiers chefs du féminisme organisé, tant national qu'international.

« Une des grandes pionnières de l'émancipation féminine vient de s'éteindre dans la retraite, à un âge avancé, écrit M^{me} Jane Misme, dans *La Française*. Isabelle Bogelot fut, en France, une des premières apôtres qui osèrent tendre la main aux misérables créatures que la morale courante ordonnait, à leurs sœurs, les honnêtes femmes, d'ignorer. Il fallait l'entendre conter le scandale qu'avait suscité, à ses débuts, « l'Œuvre des Libérées de St-Lazare » dont elle fut, de longues années, l'intrepide présidente. Et c'est elle qui, la première, s'en fut aux Congrès d'Amérique, créer le lien qui unit aujourd'hui les féministes françaises et celles de là-bas. Je l'ai vue pour la première fois quand je débute dans la propagande, à cette « Conférence de Versailles » qui va, la semaine prochaine, ressusciter à Boulogne, et dont, avec Sarah Monod, Julie Siegfried, M^{me} Avril de Sainte-Croix, elle était l'âme. Je l'ai vue telle que je devais la revoir pendant tant d'années, au Conseil National comme présidente d'honneur, à *La Française* qu'elle ne cessa de patronner activement tant qu'elle en eut la force — toujours en noir, un chapeau qui ressemblait à un bonnet, un caraco, une jupe droite ; et, dans cette tenue de quakeresse, l'être le plus vif, le plus parlant, le plus allant.

Retirée de l'action, elle continuait à la suivre passionnément, écrivait sans cesse des approbations encourageantes à quiconque, même inconnu d'elle, avait, dans la presse, paru soutenir ou partager ses idées. Les féministes doivent l'inscrire parmi les grandes figures contemporaines qui ont commencé à faire respecter leur cause, principalement en lui apportant un peu du séculaire prestige de la charité. »

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

La session ordinaire d'été a duré trois semaines. Pendant tout ce temps on a pu voir sur les tables des députés, ou un gros bouquin vert ou un gros bouquin jaune, suivant la langue qu'ils parlent : c'était le rapport de gestion que présente annuellement le Conseil Fédéral. Notre législatif avait à examiner, puis à discuter la manière dont le ménage fédéral a été mené en 1922. Ces sessions font réellement penser à un grand nettoyage de printemps, journées pendant lesquelles la maîtresse de maison ne confectionne rien de nouveau, mais vide ses armoires et ses tiroirs, passe en revue tous les objets qu'elle possède et la besogne qui l'attend — puis remet tout en place ! C'est ainsi qu'un département après l'autre a passé à la critique ou à l'approbation, que les motions et les lois non encore discutées ont été rappelées au souvenir des chefs de département — et que tout a été remis dans les tiroirs, dans le vrai sens du mot. Décharge a été donnée au pouvoir exécutif. Et ce qui n'a pu être terminé sera repris en automne.

Mentionnons tout d'abord la question brûlante des finances. Les C. F. F. semblent peu à peu arriver à équilibrer leur budget, si bien que M. Haab espère procéder à une réduction des tarifs de voyageurs en 1924, en abaissant pour commencer les billets